

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

**COMMUNE DE TARCENAY-
FOUCHERANS**

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juillet 2023

DCM : N° 2023-07-05

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON (CCLL) – PROJET EQUIPEMENT
SPORTIF**

**L'an deux mil vingt-trois
Le 5 juillet**

Envoyé en préfecture le 22/07/2023

Reçu en préfecture le 22/07/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20230705-2023_07_05-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché le
11/07/2023
Convocation du Conseil du
01/07/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni
au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M.
Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M.
Pierre CLAUSSE ; Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à M. Patrice
PRETOT ; Mme Nathalie LAURENT, excusée, pouvoir à Mme Christina
MARCHAND ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des
collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Pierre CLAUSSE pour
remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier du Président de la Communauté de
Communes Loue Lison en date du 29/03/2022 indiquant le lancement du projet
d'aménagement d'un plateau sportif intercommunal sur le secteur nord du territoire Loue
Lison (de Rurey à l'Hôpital-du-Grosbois).

Il rappelle aussi les discussions, débats qui ont eu lieu lors de séances de Conseil Municipal
en date des 07/04/2022 et 10/05/2023.

Le Maire rappelle également que lors des discussions sur ce sujet, M. Nicolas DEMOLY et
M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Adjoints, ont été désignés comme référents de la
commune auprès de la communauté de commune portant le projet

Ces deux élus indiquent au Conseil Municipal que le dossier de candidature a été présenté à la
communauté de communes lors d'une audition le 10/11/2022 (envoi du dossier par voie dématérialisée
le 24/09/2022) et que des renseignements complémentaires ont été apportés le 08/05/2023 suite à une
demande de la communauté de communes.

Le site proposé par la commune de Tarcenay-Foucherans correspond aux terrains communaux situés
dans la zone délimitée au AU1L du PLU de Tarcenay, zone dédiée à l'accueil des équipements et
constructions publiques liés aux activités sportives et de loisirs.

Envoyé en préfecture le 22/07/2023

Reçu en préfecture le 22/07/2023

Publié le



ID : 025-200082758-20230705-2023_07_05-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Réitère son soutien à la candidature de la commune pour ce projet,
- accepte que l'intégralité de l'emprise nécessaire à l'implantation de ce projet, soit cédée à la communauté de communes Loue Lison pour l'euro symbolique,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

